

Groupements de CGPI - Faîtes votre choix

Publié le : 04/05/2017

Auteur : Olifan Group

Groupements de CGPI, faîtes votre choix !

Les groupements de CGPI ont toujours existé. L'afflux de réglementation et les différentes crises économiques ne font que renforcer leur nécessité. Les quelques 3500 CGPI - dont une grande majorité travaille seule (sans salarié) - ont l'embarras du choix. Enquête.

L'avenir incertain des cabinets de conseil en gestion de patrimoine (CGP) est une problématique récurrente dans la profession. Cette dernière, qui doit faire face à une réglementation de plus en plus exigeante et à une concurrence accrue, s'interroge sur le modèle et la taille idéale pour perdurer dans le temps. Pour ceux qui ne souhaitent pas procéder à une opération de croissance externe - lourde et onéreuse - pour asseoir leur positionnement, **le regroupement est une solution**. Reste à trouver la forme qui convient le mieux à chaque structure et dirigeant. Un choix qui est loin d'être évident tant les propositions - aussi diverses que variées - existent.

Et si l'ultime stade du regroupement était un groupe de gestion de patrimoine ? C'est le pari fait par les fondateurs d'Olifan Group (v. Dr. & patr. 2014, n° 239, p. 14). « Nous sommes le fruit d'un regroupement de plusieurs sociétés de conseil en gestion de patrimoine. Notre union a donné naissance, il y a deux ans, à une entreprise », explique **Rudy Brunellière, partner chez Olifan Group**. Un choix mûrement réfléchi par les créateurs de cette entité qui ne voulaient « pas avoir un

pied dehors et un pied dedans. À titre d'exemple, dans les groupements, les protagonistes jouent souvent le jeu au début où lorsqu'ils y trouvent un réel intérêt. Autre défaut de taille pour changer les choses, il faut convaincre tout le monde et cela prend beaucoup de temps. Nous avons choisi d'unir clairement nos destins ». De fait, les cabinets ont juridiquement fusionné dans une holding de tête. Tous les dirigeants sont devenus associés avec un mode de gouvernance clair : un homme, une voix. Aucun fournisseur ou fonds d'investissement ne sont présents dans le capital. Avec deux ans de recul, Rudy Brunellière, le constat est sans appel. En effet, il confie réaliser « plus d'investissements que lorsqu'il était "isolé" à la tête d'un cabinet » et qu'il se « projette davantage dans le futur ». Pourquoi ? « Nous avons une réelle approche avec une facturation en honoraires. Tout est codifié, transparent. Nous sommes prêts à affronter l'avenir ».

Extrait de l'article " Groupements de CGPI, faites votre choix ! " - Droit et Patrimoine - Février 2017

[Par Olifan Group](#)